

223C1717
FR0000053324-FS0824

27 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

COMPAGNIE DES ALPES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 octobre 2023, la société anonyme Sofival (29B rue d'Astorg, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 octobre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE DES ALPES et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions COMPAGNIE DES ALPES hors marché.